

Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'établissement d'enseignement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (LIP, art. 83.1).

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école (LIP, art. 83.1).

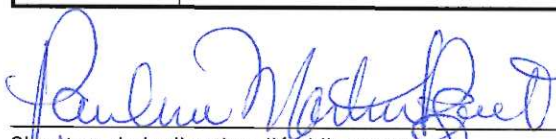
Nom de l'établissement :	Louis-Philippe-Paré
Année scolaire :	2025-2026
Date du conseil d'établissement	2026-09-29
Date de distribution du document faisant état des résultats aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes :	2026-09-30

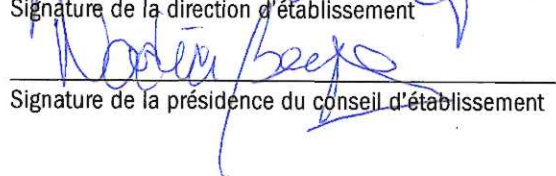
Constats dégagés	Pistes de réflexion pour guider votre évaluation du plan de lutte actuel : Selon un sondage réalisé auprès des élèves de tous les secteurs en mai 2026, 88 % des répondants indiquent ne pas avoir subi de violence physique à l'école, tandis que 52 % rapportent avoir vécu de la violence verbale. De plus, 80 % des élèves disent n'avoir jamais subi de violence liée à la couleur de la peau, et 92 % n'avoir jamais été victimes de violence fondée sur l'orientation sexuelle. Enfin, 80 % des répondants affirment ne jamais avoir vécu de situation d'intimidation. Il est toutefois important de noter que le sondage ne précisait pas que les réponses devaient porter uniquement sur les événements survenus au cours de l'année scolaire 2025-2026. De façon générale, les élèves se sentent en sécurité à l'école. Toutefois, les endroits où le sentiment de sécurité est le plus faible sont les corridors et les salles de bain. Ces secteurs constituent donc des zones à prioriser dans nos actions de prévention et de surveillance. - Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ? La mise en place de deux périodes de dîner a eu un impact positif sur le climat scolaire, en réduisant considérablement les attroupements et les situations de violence observées dans l'école. - Constatons-nous une amélioration des comportements chez les élèves ayant commis des gestes inadéquats ? Nous constatons, avec l'application du plan de lutte, que la grande majorité des élèves ayant été accompagnés par nos intervenants ne répètent pas les gestes de violence. - Est-ce que l'application du plan de lutte a généré des plaintes ou des insatisfactions de la part des parents ? Non - Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte sont-elles efficaces et suffisantes ? Le processus de signalement est accessible sur le site web de l'école et celui du CSS, nous avons aussi des affiches à la réception de l'école expliquant comment porter plainte. Que disent les membres du personnel quant à l'application du plan de lutte et son efficacité pour résoudre des incidents de violence ou d'intimidation ? ○ Savent-ils à qui se référer en cas de besoin ? Oui, ils ont un formulaire à compléter pour faire un signalement. Ils peuvent aussi s'adresser à la TES ou la direction.
------------------	---



Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

	Pistes de réflexion pour guider votre évaluation du plan de lutte actuel. Autres constats en regard aux violences à caractère sexuel ou liés à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale : Nous avons plusieurs intervenants et membres de la direction qui ont suivi la formation Sexto, nous avons des partenaires parmi les organisations externes à l'école qui viennent faire des kiosques afin d'informer et sensibiliser nos élèves. En 2026-2027, nous allons mettre en place des escouades TES afin de répondre rapidement aux besoins des élèves.
Priorités	<i>Les priorités identifiées demeurent-elles les mêmes? Si oui, pourquoi? Si non, quelles sont les nouvelles priorités qui se dégagent de votre évaluation?</i> Nouvelle bâtisse - Une présence visible et proactive - Assurer que les adultes soient bien répartis dans les zones stratégiques afin de limiter les zones de vulnérabilité. (cours d'école, corridors, cafétéria, toilettes, escaliers); - Favoriser une présence active et mobile, plutôt qu'une surveillance statique; Assurer une visibilité à notre équipe de surveillants et à celle de la direction par le port d'une veste de couleur. Une communication et des relations positives reste une priorité de l'école - Former les adultes à adopter une approche préventive et bienveillante plutôt que seulement punitive (ex. avec les vestes de couleurs); - Encourager les surveillants et enseignants à engager la conversation avec les élèves durant les périodes de surveillance; - Conserver un climat de confiance : que les élèves sentent que les adultes sont là pour les protéger et les soutenir.


Signature de la direction d'établissement 2026-09-29


Signature de la présidence du conseil d'établissement 2026-09-29